

DECISION N° DEC_024_2023

Mise à disposition du garage implanté sur une parcelle communale sis
1 avenue de la Liberté – 67600 SÉLESTAT, de la Région Grand EST

La Ville de Sélestat a conclu un bail à usage de bureaux le 28 mars 2006 avec la Région Alsace, à laquelle elle met à disposition une partie de l'immeuble communal (environ 481 m²) dénommé « ancienne Banque de France ou espace Martel Catala » situé 1 avenue de la Liberté.

A présent la Région Grand Est, venant au droit de la Région Alsace, a émis le souhait de bénéficier de la mise à disposition du garage, bâtiment annexe de l'ancienne banque de France, d'une surface de 43,56 m², pour y entreposer des vélos.

Il est proposé de mettre à la disposition de la Région Grand Est, ledit garage à compter du 15 mars 2023 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 14 mars 2026, renouvelable pour une nouvelle durée de trois ans par tacite reconduction.

Le prix de location est fixé à 283 euros par mois.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

en application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

- DÉCIDE** de mettre à la disposition de la Région Grand Est, le garage annexe situé sur le site du bâtiment communal « ancienne Banque de France ou Espace Martel Catala » sis 1 avenue de la Liberté à Sélestat, en vue d'y stationner des vélos
- FIXE** le loyer à 283 euros par jour,
- CHARGE** Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN Adjoint au Maire, de signer la convention.

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

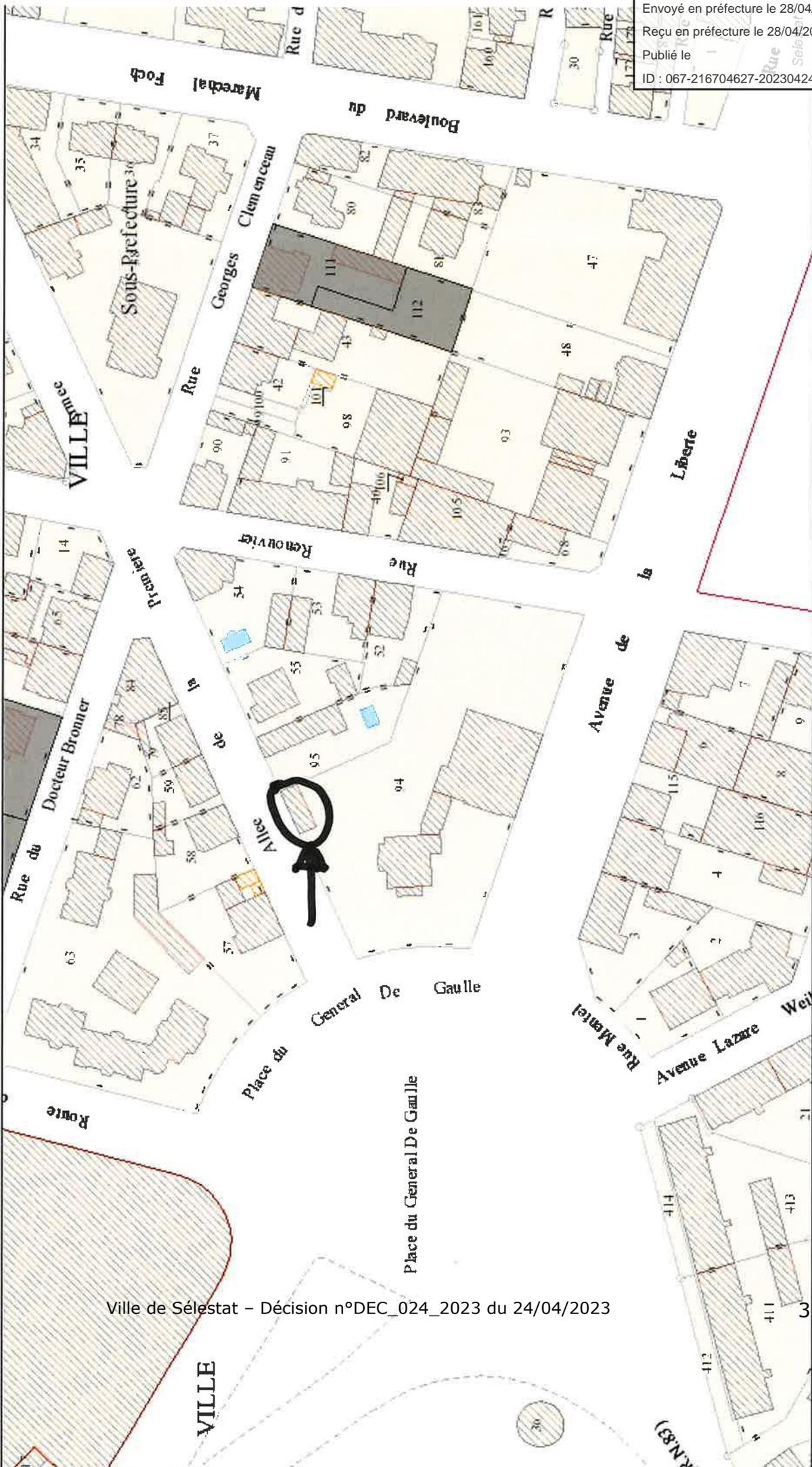
ID : 067-216704627-20230424-DEC_024_2023-AU



Domaines et Intendance/Elise DOLLE

Fait à Sélestat, le 24/04/2023

Le Maire :
Marcel BAUER



Ville de Sélestat – Décision n°DEC_024_2023 du 24/04/2023